Les Echos campussiens

SEPTEMBRE 2025

Le mot du maire

Lassitude mais aussi Espoir !

Dans cet Echos Campussiens, nous faisons encore une large place à notre rubrique :
« Bien vivre ensemble à Champenoux ».
Force est de constater que les incivilités de tous genres et le non-respect de la réglementation en matière d'urbanisme, de stationnement, de sécurité routière, des consignes aux points d'apports volontaires Déchets, etc .... sont en constante augmentation sur notre territoire.
Certains me suggèrent de rétablir la fonction de garde champêtre ou de policier municipal.
Je ne le souhaite pas.
Alors soyons citoyens et posons-nous les bonnes questions pour « bien vivre ensemble ».
Mais restons positifs, je sens naître autour d'un groupe croissant de Campussiens (associations et bénévoles) , une vraie volonté d'avancer vers ce bien vivre.
Le bénévolat est une richesse incontournable pour structurer activités et manifestations diverses.
UN GRAND MERCI aux historiques et à ceux qui nous ont récemment rejoints. La Salle Saint Nicolas est un outil qui peut héberger de nouvelles activités à condition de trouver des animateurs. Faites vous connaitre !
L'attribution d'une deuxième Fleur par Villes et Villages Fleuris nous conforte dans notre action d'ensemble visant à créer un cadre de vie agréable..
Nous continuons à réaliser le programme prévu jusqu'à la fin du mandat en mars 2026.
L'équipe municipale peut être fière du travail réalisé depuis plus de 5 ans.
Je vous souhaite une belle rentrée.

Serge FEGER

Intramuros

Cette application gagnerait à être plus utilisée.
Totalement gratuite, en la téléchargeant sur votre mobile, vous accédez à toutes les informations de votre commune, des environs et de l'intercommunalité : agenda, alertes, actualités, associations, commerces, santé, école, transport, culture.

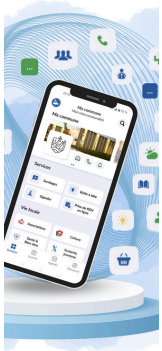

Plan d'alerte et d'urgence

Il a été mis en place au profit des personnes âgées, des personnes handicapées ou seules, en cas de canicule, grand froid ou pandémie.
Si vous souhaitez vous inscrire ou inscrire un proche sur le registre des personnes fragiles, merci de contacter la mairie.
Une liste existe mais nécessite d'être réactualisée.

Le service "portage des repas" par l' ADMR Pain de Sucre

La livraison à domicile de repas sains et équilibrés est un service ouvert à tous sans limite d'âge. Les repas sont fournis tous les jours de la semaine (dimanche et jours féries compris), régulièrement ou ponctuellement, avec 2 menus au choix et régimes alimentaires adaptés.
Contact: admr.paindesucre@fede54.admr.org ou 03.83.35.31.92.

Gestion des eaux de pluie

Suite aux épisodes de fortes pluies de l'année 2024 sur notre commune, une convention a été signée conjointement par la Communauté de Communes de Seille et Grand Couronné et la commune de Champenoux avec pour objectif de réaliser un diagnostic hydraulique sur notre territoire.
Un programme de travaux de régulation et de rénovation des conduites d 'eaux pluviales et assainissement sera alors proposé sur 3 secteurs sensibles de la commune.

Travaux de l'église

Nous attendons de connaître le planning de réalisation des travaux qui se dérouleront en 2 temps:
-traitement et rebouchage des fissures
-peinture de murs après un délai d'observation d'un an, pour valider l'efficacité du traitement des fissures.
Le Conseil Municipal a validé la prise en charge des travaux de peinture pour les surfaces non prises en charge par l'assureur.

Défibrillateur DAE

Le DAE au niveau de la salle Saint Nicolas a été remis en place, à l'arrière de la salle.
A noter que 2 autres défibrillateurs sont installés dans le village, un devant la mairie, un devant la salle multisport Roger Brallet près des tennis et du city stade.

Caméra et domaine public

Tout particulier souhaitant installer une caméra doit s'assurer que celle-ci ne filme que sa propriété privée. Ainsi, aucune portion de la voie publique, ni des propriétés voisines, ne doit être captée.
Par ailleurs, informer ses voisins de son intention d'installer une caméra peut éviter les plaintes (article 9 du code civil sur la protection de la vie privée et article 226-1 du code pénal).

Boîte à livres

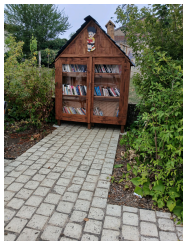

Réalisée par un groupe de bénévoles du Repair café, elle a été installée place Saint Nicolas.
En souhaitant qu'elle bénéficie d'une bonne utilisation, en lisant sur place dans le nouveau square par exemple!

Espace Marietti

Les démarches continuent en vue de créer des cellules principalement aux professions paramédicales.
Une réunion avec les professionnels de santé de la commune a été organisée pour un échange sur le sujet.
Une étude de structure a été lancée pour valider ou non la reconstruction d'un nouveau bâtiment sur la dalle existante.

Une mutuelle santé communale aux services des habitants

Signature d'une convention avec Mutua+ pour proposer à tous les Campussiens une mutuelle solidaire, ouverte à tous sans condition d'âge, de revenu et de statut, à des tarifs plus économiques qu'une mutuelle individuelle.
Des conseils personnalisés sur RDV à la mairie de Champenoux vous sont proposés.
Les prochaines dates, les lundis de 9h à 12h
22 septembre, 6 et 13 octobre
10 et 24 novembre, 8 et 22 décembre
Pour prendre RDV appelez votre contact :
Arnaud BLONDE
Téléphone : 05 25 53 01 65
Email : contact@mutuaplus.fr
Site : www.mutuaplus.com

Le frelon asiatique...danger!

Le Frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes, est devenu une espèce invasive. Il a envahi le Grand Est, et des nids ont été découverts récemment à Champenoux et aux alentours.
C'est un terrible prédateur pour nos abeilles et un drame pour les apiculteurs.

La destruction du nid, qui est généralement situé en haut des arbres, devra se faire par des experts agréés, bien équipés et capables de reconnaître le nid et de le détruire sans risque. Si vous repérez un nid, pensez à contacter la mairie qui pourra vous orienter vers un professionnel. Surtout, ne vous en occupez pas vous-mêmes !
(intervention non prise en charge par la commune).
Leur piqûre n'est pas plus dangereuse ni douloureuse que celle d'une simple guêpe, mais peut induire chez les personnes allergiques ou sensibles les mêmes symptômes. Prenez garde surtout en cas de piqûres multiples.

A vos agendas

Club Saint Barthélemy

Les après-midis du club reprendront à partir du **9 septembre** tous les **2èmes et 4èmes mardis à 13h30,** sauf pendant les vacances scolaires, en salle Lorraine. Les dates peuvent être modifiées en fonction de la disponibilité de la salle.

Repair café

Reprise de l'atelier le **mercredi 3 septembre** de **17h à 19h** et tous les **1ers mercredis du mois**, salle Saint Nicolas jusque octobre puis salle Saint Barthélemy.

Foyer rural : du nouveau !

Il étend encore plus son choix d'activités en ciblant les plus jeunes et en offrant des nouveautés aux adultes.
Enfants: Multi Gym (6 à 8 ans)
Eveil gymnique (3 à 5 ans)
Ados et adultes: Zumba
Adultes : Qi-Gong ,Taï Chi et Relaxation-initiation méditation
Reprise des activités :
à partir du **10 septembre 2025** selon les activités.
Nouveau: **site internet** www.foyer-rural-champenoux.fr

Les 30 ans du Cpie

- le **21/09**: portes ouvertes de l'arboretum **14h/18h**
- le **27/09**: le Cpie ouvre ses portes **14h/17h30**
- "Les explorateurs de la nature": tu as entre 6 et 11 ans, rejoins l'aventure **1 à 2 mercredis par mois de 14h à 16h30**. Envoie un mail à inscriptions@cpie54.com

Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte les **mardis de 16h30 à 18h30** et les **vendredis de 17h à 19h**.
Rappel : adhésion gratuite!

Centre aéré

Prochaine session du **lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2025.**
Pour tout renseignement :
tel : 06.81.73.55.52 ou mail : lespetitscampussiens@gmail.com
Dossier téléchargeable aussi sur champenoux.fr

Fête de St Nicolas

L'association Champenoux Fêtes et Animations invite les enfants à célébrer notre Saint Patron le **dimanche 7 décembre à 15h** salle Saint Nicolas.
Au programme:
cinéma, goûter, friandises et feu d'artifice.

Marché de Noël

Organisé par l'association Champenoux Fêtes et Animations, le marché de Noël aura lieu **le samedi 29 novembre de 10h à 21h** salle Saint Nicolas .
Modalités d'inscriptions sur fb, Intramuros ou sur champenoux.fr

Illuminations de Noël

La commission fleurissement-embellissement visitera fin décembre les rues du village pour élire les plus belles décorations.

Affouage

Les inscriptions pour obtenir un lot pour la saison prochaine sont à faire auprès du secrétariat de la mairie de Champenoux **avant le 31 octobre 2025.**

Don du sang

Prochaine collecte :
Mardi 28 octobre 2025,
16h à 19h30
Salle Saint Nicolas

Gendarmerie

La permanence du jeudi en mairie a été supprimée.
Permanences à la brigade de Champenoux :
Lundi : 8h - 12h
Mardi : 8h - 18h
Mercredi : Fermée
Jeudi : 14h - 18h
Vendredi : Fermée
Samedi : 8h - 12h

Est Républicain

Correspondant : Denis Coisne
Tél : 07 86 46 73 86
03 83 31 63 25
denis.coisne@wanadoo.fr

Mairie de Champenoux

51 rue Saint Barthélemy
54280 CHAMPENOUX

Lundi
14h - 19h
Mardi, Jeudi, Vendredi
14h - 17h
Fermeture le mercredi

03.83.31.60.73
Permanence téléphonique:
Lundi : de 9h à 12h30
et de 14h à 19h
Mardi, Jeudi, Vendredi :
de 9h à 13h
et de 14h à 17h

mairie@champenoux.fr

champenoux.fr

facebook.com/CommuneDeChampenoux

Conception Mairie de Champenoux - Septembre 2025
Impression par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique

BIEN VIVRE ENSEMBLE à CHAMPENOUX

ANIMAUX DOMESTIQUES

La loi oblige à
tenir son animal de compagnie en laisse
et à ramasser ses déjections.
Les trottoirs, chemins et massifs
n'ont pas vocation
à devenir des "crottoirs".
Des canisacs sont à disposition
dans le village.

CONTAINERS ET TRI SELECTIF

Les containers doivent être sortis la veille au soir précédant le jour du ramassage, poignée vers la chaussée, couvercle fermé et rentrés ensuite.
Respectez les zones de tri dans les 3 PAV en ne laissant rien aux abords.
chacun pâtit du non respect.
Horaires pour le dépôt du verre 8h / 20h
(Arrêté du 09 /08/2024)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET MOBILITÉ DOUCE

Une partie de notre village bénéficie d'une limitation de la vitesse à 30 km/h. Des ralentisseurs, des totems "enfants" et des panneaux "sens prioritaire" ont été mis en place. Le respect de ces consignes assurera la sécurité de tous.
Pensons à privilégier la mobilité douce, marche ou vélo,
en particulier aux abords des écoles

STATIONNEMENT

Le stationnement sur le trottoir est passible d'une amende.
Il gêne le passage des piétons , poussettes et personnes à mobilité réduite devant de ce fait circuler sur la chaussée.
Les places ne sont pas nominatives,
les voitures ventouses interdites.

AIRE DE JEUX

Les modules sont réservés aux jeunes enfants et chaque jeu utilisable par une tranche d'âge précise.
L'utilisation inadaptée de l'aire de jeux crée des dégradations importantes et coûteuses et prive les petits du plaisir de jouer.
Rappel: l'aire de jeux est interdite d'accès aux animaux domestiques

NUISANCES SONORES

Le jardinage et le bricolage sonores sont autorisés :
- de 8h à 12h et de 13h30 à 20h
les jours ouvrables
- de 9h à 12h et de 15h à 19h
les samedis
- de 10h à 12h
les dimanches et jours fériés.

ENTRETIEN DES PLANTATIONS

Les branches, racines, herbes s'avançant sur le domaine public, doivent être coupées par le propriétaire ou son représentant, au droit de la limite de propriété. Les feuilles et fruits tombés sur la voie publique et provenant de la propriété doivent être ramassés par le propriétaire ou son représentant.
A défaut, cette opération peut être exécutée d'office par les services municipaux aux frais du propriétaire après mise en demeure restée sans effet.
(Arrêté du 29/03/2016)

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVAUX

Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté sur toute leur largeur, au droit de leur façade. Le nettoyage concerne le balayage, le désherbage et le démoussage des trottoirs (par arrachage ou binage sans utiliser de produit phytosanitaires interdits) . Les déchets ainsi collectés doivent être ramassés et traités avec les déchets verts
(Arrêté du 29/03/2016)

TRAVAUX

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction (clôture, muret...), de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation (déclaration préalable de travaux ou permis de construire).
Renseignez-vous en mairie!

NOUVEAUX HABITANTS

Vous êtes nouvellement arrivés sur la commune, n'hésitez pas à rendre visite à la mairie et à la communauté de communes afin de vous faire connaître et de vous informer sur la vie campussienne et pourquoi pas en devenir membre actif ou bénévole.

www.champenoux.fr | Commune de Champenoux | Champenoux